

SIEC MAISON DES EXAMENS
7 RUE ERNEST RENAN
94749 ARCUÉIL CEDEX
Tél. : 0149122300
Mail. : cycladesbcgbtn@siec.education.fr

MADAME ROMIEU Sarah
27 avenue de la Bourdonnais
93250 VILLEMOMBLE

Nom de famille : ROMIEU
Prénom(s) : Sarah
Née le : 01/06/2003
A : CRETEIL (949)
INE : 090730216KC

Etablissement : 0930127H LYC GEORGES CLEMENCEAU - VILLEMOMBLE(0930127H)

Jury : 9311

Catégorie : SCOLAIRE

Epreuves terminales	Coef.	1er groupe	
		Note	Points
Français			
Français écrit	A24 2020	5.0	17.00
Français oral	A24 2020	5.0	17.00
Philosophie		8.0	12.90
Epreuve orale terminale (Grand oral)		10.0	17.00
Sciences économiques et sociales		16.0	14.40
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales - Anglais		16.0	16.10
Totaux		60.0	932

Evaluations communes (EC) ou CCF	Note 1	Note 2	Note 3	Moyenne
Histoire - Géographie	16.50	Dispensé	15.20	15.85
Langue vivante A (Anglais)	19.00	Dispensé	17.50	18.25
Langue vivante B (Espagnol)	17.00	Dispensé	17.90	17.45
Enseignement scientifique		17.00	14.50	15.75
Education physique et sportive			15.00	15.00
Enseignement de spécialité suivi uniquement en 1ère : Mathématiques		16.00		16.00
Moyenne : 16.39	Coefficient : 30.0		Total de points : 492	

Evaluation chiffrée des résultats de l'élève (notes de livret)

Moyenne annnée de 1ère : 17.3	Moyenne annuelle de terminale : 16.0
Moyenne cycle : 16.65	Coefficient : 10.0

Total de points : 167

Calcul résultat	Coef.	Points
Epreuves terminales	60.0	932
EC / CCF	30.0	492
Evaluation chiffrée (livret)	10.0	167
Points Jury 1er groupe		9.0
Totaux	100.0	1600
MOYENNE FINALE	16.0	

Décision du jury :

Admis Mention Très Bien



A ARCUÉIL, le 24 août 2021
Le directeur du service interacadémique
des examens et concours
Frédéric MULLER

RELEVÉ DE NOTES DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Pour mieux comprendre les modalités de calcul de votre note finale au baccalauréat, visitez le site quandjepasselebac.education.fr.



Attention : en raison de la crise sanitaire, les modalités de calcul de la note finale ont été ajustées.

Scannez le QR-Code ci-contre et accédez directement aux modalités de calcul.

VOIES ET DÉLAIS DE RE COURS

Conformément à la réglementation des examens, le jury est souverain et aucun recours n'est recevable à l'encontre des décisions qu'il a prises en application de cette réglementation.

Seules les irrégularités relevant d'erreurs matérielles ou de droit peuvent être rectifiées.

Si vous estimatez que la décision du jury est irrégulière, vous pouvez :

- soit formuler **un recours gracieux auprès des services en charge des examens et concours**, par courrier et dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision.

Après avoir effectué un recours gracieux, vous pouvez **former un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois** à compter de la réception d'une décision de rejet de votre recours gracieux, ou dans un délai de quatre mois à compter de votre recours gracieux si vous n'avez pas obtenu de réponse de l'administration.

- soit former directement **un recours contentieux** devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de cette présente notification.

IMPORTANT

Le présent document vaut ce que de droit jusqu'à délivrance du diplôme pour le candidat admis. Il n'en sera pas délivré de duplicita. Prévoir des copies en cas de besoin.